



FEDERATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE

Discours de Christian PAULEAU

60^{ème} Congrès

Roussillon le 27 janvier 2006

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Elus,

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Chers Amis,

Je vous remercie Monsieur le Ministre de votre présence à nos côtés. Je veux également remercier à cet instant tous les élus qui, mobilisés par les producteurs de fruits, défendent notre secteur, se penchent sur les problèmes et travaillent au quotidien, afin de trouver des solutions pour les résoudre. Le Congrès touche à sa fin ; il s'est déroulé dans d'excellentes conditions grâce aux efforts conjugués de plusieurs organismes et de nombreuses personnes : je tiens à remercier nos partenaires financiers nationaux et régionaux, les élus régionaux et départementaux qui ont soutenu l'organisation de cet événement. Enfin, je veux tout particulièrement rendre hommage au travail de l'équipe professionnelle – Robert JUILLET, Bruno GENIN et leurs collègues - et administrative, Sylvie, Marie-Aurélie et Bernard - de l'Isère, qui depuis bientôt un an, préparent l'événement et ont tout mis en œuvre pour que ce soit un grand moment de la vie de notre fédération et je ne veux surtout pas oublier toute l'équipe administrative de la FNPF.

Monsieur le Ministre, j'ai été particulièrement frappé ce matin dans la rétrospective par la carte illustrant les évolutions du verger français depuis les années 60. Les arboriculteurs ont coutume de dire que les vergers ne se délocalisent pas comme les entreprises. Cette carte nous montre le contraire. Le verger français a bien subi une délocalisation des départements du Nord vers ceux du Sud, offrant des conditions de production plus propices avec le développement de l'irrigation et l'amélioration des conditions de transport et de stockage. D'ici peu, pour illustrer le mouvement actuel, la carte devra s'établir à l'échelle européenne car désormais, la délocalisation des vergers dépasse les frontières nationales. Les raisons sont les mêmes pour nos exploitations que pour les entreprises des autres secteurs de production : c'est un problème de compétitivité.

[la campagne 2005 emblématique du manque de compétitivité de l'arboriculture française]

La campagne 2005 l'illustre hélas remarquablement bien. Pas un seul fruit n'a échappé à la logique implacable du « meilleur prix ». Une expression redoutable pour signifier qu'il faut vendre toujours moins cher alors que les charges ne cessent d'augmenter. Voilà une équation mathématique bien difficile à résoudre ! A l'aval, la solution est toute trouvée : les importations en provenance des pays d'Europe voisins mais aussi et de plus en plus de l'autre bout de la planète, fournissent autant de quantité que de besoin à des prix défiant toute concurrence.

L'arboriculture est arrivée au bout du modèle productiviste. La mondialisation des échanges impose un changement de cap. Aujourd'hui, les producteurs de fruits sont face à un mur : pas de trésorerie pour engager la campagne 2006 et aucune perspective pour les années suivantes. S'ils portent une part de responsabilité dans cette situation en ne s'étant peut-être pas adaptés suffisamment tôt aux évolutions rapides du marché, si le syndicalisme et donc la FNPF porte une autre part de responsabilité en ayant la plupart du temps traité prioritairement les problèmes conjoncturels, l'Etat ne peut se dégager de la part de responsabilité qui lui incombe. Il est co-responsable des choix d'accompagnement financier du secteur faits dans le passé et aussi responsable du handicap qu'il impose aux arboriculteurs au travers des réglementations sociales et fiscales.

A partir de ce constat, il s'agit de savoir quel est le choix de l'Etat pour l'avenir ? La France doit-elle, peut-elle conserver une production fruitière digne de ce nom ou doit-elle y renoncer ?

Dans le deuxième cas, l'Etat doit gérer la disparition des exploitations fruitières. Il devra également en gérer les conséquences :

- sur l'emploi avec plus de 300 000 emplois directs supprimés,
- sur l'environnement avec près de 200 000 hectares qui aujourd'hui font la renommée des régions françaises et contribuent à la bio-diversité, qui retourneront en friche
- sur le tissu social et rural des zones concernées avec la certitude d'une déstructuration
- sur la sécurité sanitaire de l'alimentation de nos concitoyens, peut-on garantir maîtriser la façon dont sont produits les fruits d'ailleurs ?

Tout est question de priorité, c'est ce que nous rappelait Pascal VINE, Conseiller Technique du Premier Ministre que j'ai rencontré avec mes collègues il y a quelques jours. Si l'Etat est prêt à faire de notre secteur une priorité, je vous propose de prendre part à un projet construit en quatre points.

[Renforcer la compétitivité au niveau du verger et de la production]

Ce projet démarre bien entendu au verger où la contribution des producteurs est forte. Car, je n'hésite pas à le dire, des marges de progrès existent encore, variables suivant les producteurs, les produits, les régions. L'objectif est de gagner de la productivité mais en restant très vigilant sur la qualité. Ces progrès ne doivent pas se faire au détriment de la qualité et donc de la satisfaction du consommateur : les gains à court terme seraient rapidement perdus à moyen terme par la baisse de consommation engendrée.

Il nous faut continuer à nous impliquer dans l'innovation variétale, car c'est bien au travers de nouvelles variétés que pourront également être accomplis des progrès dans les rendements, mais aussi et surtout dans la maîtrise des risques sanitaires pour une protection de l'environnement toujours meilleure. Cela ne suffit pas et la prévention et la lutte lorsque la maladie ou le ravageur est présent, sont incontournables. Nous avons beaucoup milité pour que le secteur végétal soit considéré sur le plan sanitaire au même niveau que le secteur

animal. La Loi sur le Développement des Territoires ruraux semblait entériner une contribution de l'Etat à hauteur des enjeux de veille et de lutte sanitaires. La sharka, fléau s'il en est pour l'arboriculture, était toute désignée pour tester le dispositif. Un an après où en est-on ? Les projets ne manquent pas, mais ces projets n'apportent aucune solution concrètes aux producteurs qui sont confrontés à la maladie - et ils sont nombreux dans ce département - car la maladie n'est pas très coopérative : elle n'attend pas que les décisions soient prises et continue à se développer. Sur cette question sanitaire, le temps joue contre nous. Enfin, je rappellerai que le rapport Dairien a identifié des zones qui ne peuvent plus être traitées car trop contaminées. Mettre en place un plan de lutte, sans gérer la reconversion de ces zones avec les moyens financiers adaptés, c'est un non-sens.

La maîtrise des risques climatiques joue enfin un rôle majeur. Le gel de 1991 qui reste encore gravé dans les mémoires, a marqué un tournant important dans l'évolution de l'arboriculture française et a lancé le début des réflexions sur l'assurance-récolte. Celle-ci demeure une priorité pour la FNPF et sur ce point également, nous en appelons à la participation de l'Etat. L'année 2005, année de lancement pour l'assurance-récolte en France a été une cruelle déception pour notre secteur : le soutien du Ministère de l'Agriculture est bien inférieur au niveau escompté et pour nos cultures, cela se traduit par une assurance hors de portée pour certaines espèces ou certains départements. La déception est d'autant plus vive lorsque nous regardons du côté espagnol, où les cultures agricoles bénéficient d'un soutien public à l'assurance récolte de plus de 240 millions d'euros.

[Gérer la main d'œuvre autrement]

L'arboriculture est le deuxième secteur employeur de main d'œuvre en agriculture. Sa contribution à la vie économique du pays et à la structuration sociale du tissu rural des zones traditionnelles de production doit être un enjeu stratégique pour la France.

L'Etat ne peut plus repousser plus longtemps une remise à plat du mode de financement de notre système social, le Président de la République lui-même en a fait un objectif pour 2006 et je m'en félicite. En effet, dans le système actuel l'allègement des charges ne suffit plus. Les avancées inscrites dans la Loi d'orientation agricole suite au Rapport du député Le Guen apparaissent aux yeux des producteurs bien minces face aux besoins.

C'est bien le système dans son ensemble qu'il faut revoir et la FNPF, après en avoir débattu en interne, privilégie la mise en œuvre du système de TVA sociale. Il offre en effet trois avantages :

- réduire le coût du travail,
- élargir le financement de la protection sociale aux entreprises qui importent tout en réduisant les contributions des entreprises exportatrices,
- et enfin assurer une stabilité et une pérennité du financement de notre haut niveau de protection sociale.

C'est un chantier qui dépasse largement notre secteur et qui ne donnera pas de résultat dans l'immédiat.

C'est pourquoi deux décisions s'imposent immédiatement :

- l'autorisation de la libre circulation des travailleurs issus des Nouveaux Etats Membres au 1^{er} mai 2006
- le classement de tous les vergers en zone franche eu égard à la contribution forte de l'arboriculture à l'emploi des jeunes issus des milieux urbains.

[Gérer le marché]

S'occuper des charges ne suffit pas, encore faut-il vendre les fruits à un prix qui couvre ces charges. La gestion du marché est donc le troisième volet sur lequel nous fondons notre

projet avec deux composantes : une gestion de la première mise en marché et une gestion interprofessionnelle.

[Structurer l'offre]

L'OCM, Organisation Commune de Marché porte bien mal son nom. Elle n'organise absolument pas le marché. Dans quelques cas, elle a même contribué à le désorganiser ! La FNPF a tiré en 2003 un constat d'échec de cette OCM, qu'elle a largement expliqué dans son rapport d'orientation présenté à Saint-Etienne en janvier 2004. La FNPF ne remet pas en cause l'intérêt du soutien communautaire des investissements dans les Organisations de Producteurs. Toutefois, cela se résume selon nous à des projets d'entreprises, sans gestion de marché et sans aucun volet d'action collective. De plus, force est de constater, que malgré tous les efforts conjugués des professionnels et des pouvoirs publics, les OP regroupent tout au plus 50 % de la production et il apparaît clairement que ce seuil ne sera jamais dépassé.

La réforme de l'OCM qui se profile à l'horizon 2007 a si peu de chance d'aller dans le sens d'une vraie organisation de marché qu'il faut bien envisager celle-ci au niveau national. Nous devons rassembler les OP, mais pas seulement : les producteurs expéditeurs, dits communément indépendants - mais je m'interroge sur la réalité de leur indépendance ? N'interviennent-ils pas sur les mêmes marchés que les autres opérateurs, échappent-ils à la loi de l'offre et de la demande qui s'impose à leurs collègues ? – ces producteurs expéditeurs et les expéditeurs doivent être pleinement associés à cette structuration de la première mise en marché.

Pour quoi faire me direz-vous Monsieur le Ministre? Je crois qu'il ne faut pas se voiler la face : gérer le marché ne peut se faire sans contrevenir un tant soit peu, aux règles de la concurrence. Il s'agit bien, entre autres, de se concerter, un terme tabou qu'il est recommandé de taire devant les gardiens du fameux Droit de la Concurrence que sont les services de la DGCCRF.

- Se concerter sur les volumes à commercialiser : estimations de récoltes, volumes mis en commercialisation au quotidien
- Se concerter sur les stratégies de valorisation des produits en fonction des débouchés.

Il s'agit également de construire ensemble une politique globale « fruits » prévoyant notamment un enchaînement cohérent des différentes campagnes, politique dans laquelle chaque stratégie de filière produit, peut s'inscrire.

Cela relève sans doute pour une grande d'une volonté professionnelle, mais pas seulement. Sur ce volet aussi, tout effort de la profession serait vain s'il n'était soutenu par l'Etat.

L'Etat doit d'abord donner aux professionnels les outils nécessaires à une connaissance exhaustive de la production. C'est vrai, cela demande des moyens financiers non négligeables. Mais n'est-ce pas largement justifié ? D'autre part la connaissance de la production n'est pas la connaissance de l'offre. Il faut encore prendre en compte les importations. Je ne reviendrai pas sur le feuilleton des statistiques européennes que nous avons connu cette année pour la pomme. Je sais que vous êtes déjà intervenu à ce propos au niveau communautaire, mais je crois que les résistances sont fortes. Je vous demande d'aller jusqu'au bout de la démarche.

Ensuite en s'attaquant au ~~no~~id du problème : la réglementation qui, si on l'applique à la lettre, n'autorise même pas les échanges d'information sur les volumes produits, pourtant couramment pratiqués. Je me permettrai ici de reprendre les propos tenus dans la première partie de l'audit sur la filière fruits et légumes rendue fin 2003 : il faut donner aux opérateurs commerciaux « *la capacité de s'organiser sans passer par des échafaudages compliqués pour respecter des principes bien peu adaptés aux réalités de l'univers agricole* ». Je rappellerai également, qu'à force de ne pas vouloir s'y attaquer, l'Etat s'est trouvé plusieurs fois en position de prévoir des dispositifs de régulation qui ne sont pas non plus compatibles avec le droit de la concurrence.

[Gérer le marché au niveau interprofessionnel]

Le deuxième volet de la gestion du marché se situe au niveau interprofessionnel. La FNPF s'est engagée à participer activement au travail qui a démarré fin 2005 pour re-fonder Interfel suite à la crise traversée l'an dernier.

Interfel doit contribuer à connaître la demande pour parfaire la connaissance du marché et surtout la susciter, en développant la consommation des fruits.

La FNPF souhaite que l'ensemble des familles se retrouvent au sein d'Interfel pour négocier des stratégies commerciales pour chaque produit : calendrier de commercialisation, définition des périodes les plus appropriées pour les mises en avant, niveaux de qualité avec une place donnée à la contractualisation volumes/prix. La FNPF veut bien sûr que le producteur soit rémunéré à hauteur de la valeur de son travail et de la qualité de son produit mais également que le consommateur soit satisfait du fruit qu'il mange.

Ensuite, si nous sommes prêts à écouter les demandes formulées par l'aval sur les qualités, sur les variétés en fonction de la structure de leur clientèle ou de leur positionnement commercial, nous estimons avoir notre mot à dire sur la façon dont nos produits sont proposés au consommateur. A cahier des charges de production, cahier des charges distribution !

Enfin, cela a été débattu ce matin, le commerce équitable ne soit pas être cantonné aux produits des pays les moins développés. Les fruits produits en France véhiculent des valeurs qui peuvent être mises en avant auprès des Consommateurs et légitimer la différence de prix avec ceux venant d'ailleurs : valeur sociale, valeur environnementale, valeur sanitaire.

Ce que nous demandons à l'Etat, c'est d'être en cohérence avec les recommandations nutritionnelles en accompagnant comme il se doit en regard des enjeux de santé humaine, la promotion des fruits et en soutenant fortement tout projet visant à augmenter la consommation des fruits. Si des assureurs sont prêts à s'associer à de grands groupes agro-alimentaires pour promouvoir les bénéfices santé de produits manufacturés, quel devrait être le soutien apporté à nos produits !

Voilà, Monsieur le Ministre, exposé rapidement, le projet dans lequel je propose à travers vous, à l'Etat français d'être partie prenante.

Il s'agit d'un projet d'avenir, qui envisage résolument un lendemain possible pour le secteur arboricole français. Il n'a aucune raison d'être si aujourd'hui, les problèmes de très court terme des exploitations ne trouvent aucune solution. Pour nous, le plan de mesures que vous avez annoncé fin octobre et complété début décembre ne constitue pas un choix clair entre l'alternative que j'évoquais tout à l'heure : ce n'est pas vraiment un accompagnement du déclin, les moyens sont trop limités et ce n'est pas non plus un plan offrant des perspectives d'avenir.

Je le redis une fois encore, tout est question de priorité. Aussi, si l'Etat que vous représentez est prêt à faire de la production fruitière française un enjeu national et donc une priorité, cela passera obligatoirement par des mesures conjoncturelles adaptées, pour être en mesure sur le plan financier, de préparer et d'assurer les campagnes 2006 pour les fruits d'été et 2006-

2007 pour les fruits à pépins. Nos propositions sont simples et n'ont pas varié depuis le 1^{er} septembre : nous demandons une exonération totale de la TFNB sur l'année 2005 et une prise en charge de la part patronale des cotisations sociales ainsi que des cotisations personnelles.

La rétrospective ce matin témoigne d'une page de l'histoire arboricole qui se tourne. Je vous le demande maintenant Monsieur le Ministre, êtes-vous prêt à écrire les pages suivantes avec nous ou vous arrêterez-vous à écrire un épilogue qui nous amènera à refermer le livre ?